

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le cinq septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, maire

Présents : M DUEZ Mmes BROSSARD - CHARLASSIER - CHATEAU - CLEMENCEAU - JANVIER ESPINOLA - MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER- ARCHAT - GOURDON - GRENIER

Excusés M. TREMBLO pouvoir à M. DUEZ

Absents : Mme LEVY DUMAS et M. LEVY

Secrétaire de séance M. VILLENEUVE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 JUILLET 2011

Le compte rendu de la réunion du 11 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR LA CAB

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un comité de pilotage pour la CAB. Ce comité doit prendre toutes les décisions relatives à l'aménagement de bourg. Pour la réunion prévue le 13 septembre 2011, il s'agira de retenir trois dossiers de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux des quatre tranches sur la base du cahier des charges qui a été envoyé. Un membre du CAUE et Monsieur V PELLOQUIN sont également membres de ce comité.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, nomme comme membres du comité de pilotage :

MM DUEZ - MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER et Mme CHARLASSIER

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement non collectif établi par la Communauté de Commune du Canton de Blaye pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **DONNE** un avis favorable.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur le maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **DONNE** un avis favorable.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport annuel transmis par notre délégué du Service de l'Assainissement permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, et après délibération, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement de l'année 2010.

BAIL DU PRESBYTERE

Le bail actuel du presbytère se termine au 31 décembre 2011. La question se pose de son renouvellement éventuel. Après discussion, le Conseil Municipal souhaite résilier le bail du presbytère tel qu'il est actuellement.

Il est décidé à l'unanimité, d'arrêter le bail actuel et de demander à l'évêché à le remplacer par un bail annuel et renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er janvier 2012.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Convention d'Aménagement de Bourg sera officiellement signée par le conseil général le jeudi 10 novembre 2011 à 16 heures en mairie de Saint Paul en présence de Monsieur P. Madrelle. A cette occasion, une visite du lavoir sera envisagée.

D'autre part, le Conseil Général a envoyé les plans de réalisation du double tourne à gauche sur la RD 137. Des réseaux doivent être déplacés pour permettre la réalisation. De ces travaux qui commenceront au cours du 1er semestre 2012.

Monsieur Murlot a modifié le Plan Communal de Sauvegarde suite à la démission de Madame Charlassier et son remplacement par Monsieur Gautier.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la lettre du maire de Saint Paul en Haute-Vienne qui organise une réunion les 7 et 8 octobre des élus des communes de Saint Paul afin d'échanger sur un projet commun. Finalement cette visite est annulée.

Le prochain bulletin municipal sortira fin septembre, début octobre.

Une réunion de la commission animation est programmée pour le jeudi 29 septembre 2011 à 19 heures.

Madame Charlassier demande si le règlement du cimetière est finalisé. Une réunion de travail est prévue le 20 septembre à 15 h.

Elle s'interroge aussi sur la corrélation entre le SAGE et le PLU car les zones humides figurant sur le plan du SAGE ne sont pas répertoriées dans notre PLU. Monsieur le Maire a effectivement noté les zonages du SAGE en s'étonnant sur leurs pertinences mais répond que de toute façon le PLU a été approuvé et qu'il est devenu exécutoire.

La séance a été levée à 20 heures 30

Prochaine réunion le 3 octobre à 19 heures